



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022/384 Objet : SIFUREP- Rapport d'activités 2021

Séance du mercredi 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 24 novembre 2022, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 8
Absents : 2

* Arrivée à 18h37, a pris part au vote pour son compte et celui de J. Kawouk dont elle détient le pouvoir à compter du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

** Arrivées à 18h40, ont pris part au vote à compter du points n°5

*** Représenté par A. Monfils jusqu'à son arrivé à 19h34, a pris personnellement part au vote à compter du point n°14

**** A quitté la séance à 19h44 avant le vote du point n°16 en confiant son pouvoir à J. Berrebi

***** A quitté la séance à 20h25 avant le vote du point n°17 en confiant son pouvoir à G. Melin

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Gilles Melin, Souad Medani, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges**, Omar Abbazi***, Sonia Schaeffer, Valérie Marion**, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo****, Nejla Toptas*****, Christian Amar Henni, José Peres, Elorn Pierre Pecorari, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Sofiane Seridji à Nicolas Fené, Véronique Gauthier à Marcus M'Boudou, Serge Mercieca à Stéphane Raffalli, Annabelle Mallet à Grégory Gobron, Siegfried Van Waerbeke à Souad Medani, Dounia Lebik à Sémira Le Querec, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
30 novembre 2022
DÉLIBÉRATION
N°2022/384

Objet : SIFUREP- Rapport d'activités 2021

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-39,

CONSIDERANT qu'il convient de communiquer au Conseil municipal, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport retraçant l'activité du SIFUREP, auquel la Ville de Ris-Orangis adhère,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) 2021.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **09 DEC. 2022**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

